



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ 2025/DRAC/PDA/n°18

**portant création du périmètre délimité des abords (PDA) de la Villa du Châtelier protégé au titre des monuments historiques (MH)
sur le territoire de la commune de Saint-Léger-les-Vignes (Loire-Atlantique)**

**Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 123-1 ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 621-31 et R. 621-92 a R. 621-95 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R. 132-2 ;

Vu le projet de périmètre délimite des abords de la Villa du Châtelier, inscrite au titre des monuments historiques par arrêtés du 30 janvier 1997, (Loire-Atlantique) ;

Vu la délibération du conseil métropolitain de Nantes métropole du 10 février 2023 ; prescrivant la modification n°2 du plan local d'urbanisme métropolitain de Nantes métropole ;

Vu l'enquête publique prescrite par Nantes métropole du 16 septembre au 16 octobre 2024, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 18 novembre 2024 ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 02 et 03 octobre 2025 donnant un accord sur le projet de création de périmètre délimité des abords de la Villa du Châtelier à Saint-Léger-les-Vignes ;

Vu l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 07 octobre 2025 sur le projet de périmètre délimité des abords de la Villa du Châtelier à Saint-Léger-les-Vignes ;

Considérant que la création d'un périmètre délimité des abords permet de

designer les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent et sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : Le périmètre délimité des abords de la Villa du Châtelier à Saint-Léger-les-Vignes, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 30 janvier 1997 (Loire-Atlantique), est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

Article 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales des Pays de la Loire, la directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de la Loire-Atlantique (44).

Fait à Nantes, le **03 DEC. 2025**

Pour le préfet de la région Pays de la Loire

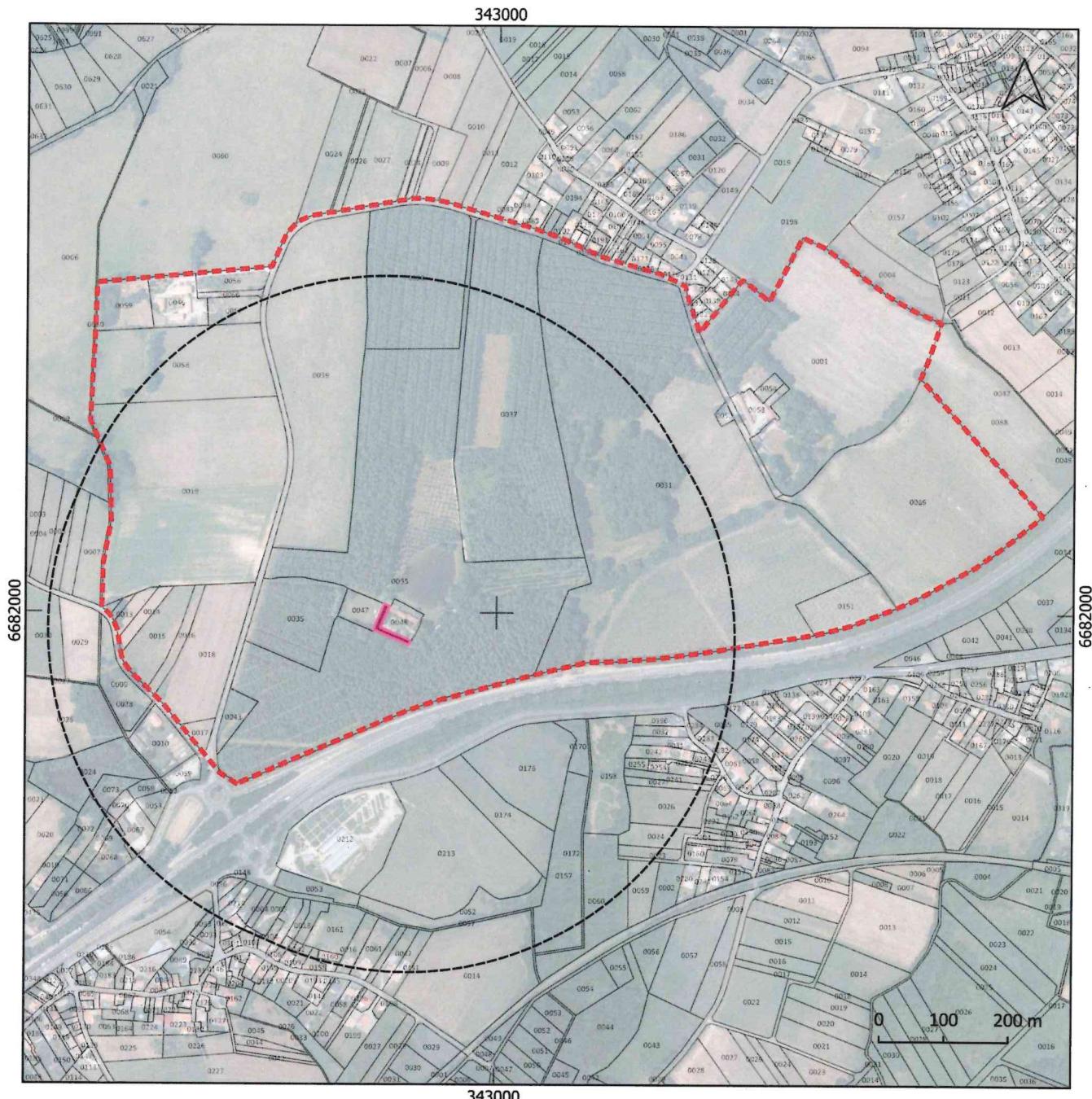
La directrice régionale
des affaires culturelles

Anne GÉRARD

Villa du Châtelier - Saint-Léger-les-Vignes (44)

Monument historique inscrit par arrêté du 30 janvier 1997

Plan annexé à l'arrêté 2025/DRAC/PDA/n°18



■ Monument historique (inscrit) ■ Périmètre délimité des abords (PDA) ■ Ancienne servitude rayon 500 mètres

Département : Loire-Atlantique (44)

Commune : Saint-Léger-les-Vignes

Section/Feuille : ZD/1, ZK/1, ZL/1

Date d'édition : 10/2025

Projection : RGF93 (EPSG 2154)

Sources : cadastre (DGFiP), monument historique, PDA et servitude
(DRAC PDL), BD Ortho® et AdminExpress® (IGN©)

Conception : DRAC Pays de la Loire

Réalisation : DRAC Pays de la Loire | octobre 2025

La directrice régionale
des affaires culturelles

Anne GÉRARD

03 DEC. 2025